

2013/5350 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public concernant les locaux sis 10 rue Neyret à Lyon 1er, mis à disposition par la Ville de Lyon à l'Opéra
(Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 25/03/2013, p. 0735)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'un avenant à une convention d'occupation temporaire du bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts, 10 rue Neyret, pour l'Opéra.

Pour expliquer dans quel contexte se fait cette extension : aujourd'hui, l'Association Opéra National de Lyon dispose depuis le 13 septembre d'une surface de 800 m² située au 1^{er} étage de ce bâtiment. Je vous rappelle que nous avons eu un accident sévère lié à une contamination par l'amiante dans les locaux de Vénissieux où étaient stockés de nombreux décors et costumes de l'Opéra. Nous avons considéré qu'il fallait mettre à disposition pour la période de nettoiement du site de Vénissieux, c'est-à-dire 2 à 3 ans, une surface complémentaire de 1 600 m², ce qui fera 1 600 + 800 m², en gros trois fois la surface initiale. Voilà ce que nous proposons.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts situé au n° 10 de la rue Neyret est à nouveau mis à contribution pour tripler la surface mise à disposition de l'Opéra de Lyon (2 400 m²) afin d'y stocker des costumes, à la suite (nous le savons) du déplorable incident dû à l'amiante survenu en décembre 2009 dans le bâtiment de Vénissieux.

Nous approuvons cette mise à disposition même si nous regrettons, une fois encore, le manque de concertation avec les élus du 1^{er} arrondissement. Fabienne Levy, élue de notre Groupe, s'en est d'ailleurs émue lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Mais mon propos vise plus particulièrement le bâtiment de l'ancienne école des Beaux-Arts, pour lequel le prolongement de son occupation temporaire nous inquiète car il s'ajoute à son utilisation « temporaire » par le service archéologie de la Ville, son usage comme bureau de vote ou pour des antennes relais de la téléphonie Orange, utilisation temporaire à mettre en vis-à-vis du refus donné par la Ville de Lyon à l'usage de ce même bâtiment par les associations de quartier du 1^{er} arrondissement.

Tout se passe, Monsieur le Maire, comme si vous abandonniez vos propres projets : en effet, en 2006, vous aviez lancé des études pour la démolition du bâtiment au n° 10 de la rue Neyret. Cette démolition devait ouvrir un grand projet pour ce quartier qui contient, entre autres, l'amphithéâtre des Trois Gaules, l'église toujours inachevée du Bon Pasteur, le jardin des Plantes et le monument dédié à Auguste Burdeau.

En 2008, M. Buna rappelait, ici même, qu'une opération de mise en valeur au titre de la ZPPAUP des Pentes était envisagée et il rappelait l'unanimité des partenaires sur ce projet.

En fait, c'est à l'occasion d'une révision de la ZPPAUP datant de mars 1999 et que vous aviez, je n'en doute pas, également approuvée, qu'un projet urbain d'envergure allait créer un « nouvel axe de composition urbaine et paysagère de la place Sathonay au boulevard de la Croix-Rousse ».

Dans ce projet, les bâtiments voisins situés au 12 et 14 de la rue Neyret pouvaient être aussi démolis au profit de cet aménagement. Vous repreniez ces propositions à votre compte lors de votre campagne de 2008, après n'avoir rien fait pendant votre premier mandat, je vous cite : « La démolition de l'école des Beaux Arts sera l'occasion de réaménager l'amphithéâtre des Trois Gaules et le jardin des Plantes pour remettre en valeur un lieu symbole de l'histoire de Lyon qui deviendra dès lors un nouveau « balcon sur la ville ». C'est écrit dans votre document « Aimer Lyon », vous voyez qu'on a de bonnes lectures, dans l'Opposition. Je suppose que ce réaménagement fera partie de vos engagements de campagne en 2014 ! La libération des locaux de la rue Neyret et de ses diverses occupations ne semblent plus à l'ordre du jour, j'en conclus que vous avez abandonné ce beau projet !

J'en reviens à l'église du Bon Pasteur, située en face du n° 10. Si l'inachèvement de ce bâtiment est dû à des combats anticlériaux d'un autre siècle et à l'Armée alors propriétaire de l'ancienne caserne, son maintien dans l'état actuel de délabrement est de votre responsabilité Monsieur le Maire.

En avril 2012, le Maire du 1^{er} arrondissement vous posait une question à son sujet sans obtenir de réponse concrète. Votre réponse avait été que vous alliez gérer vous-même et personnellement cet arrondissement et que l'on allait voir le changement !

La future esplanade qui prendrait la place de l'école des Beaux Arts devrait accueillir le perron manquant et permettre une utilisation probablement culturelle et non religieuse de cette église désaffectée. Nous le proposerons pour notre part dans projet de mandat.

Enfin, je terminerai par un hommage à ce malheureux Auguste Burdeau, Président de l'Assemblée nationale et plusieurs fois Ministre, dont les deux statues en bronze qui ornaient son monument ont été fondues par les Allemands en 1942 et qui n'a pas eu le bonheur accordé au Sergent Blandan, dans le 7^e arrondissement, de voir son monument restauré : ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'y remédier ?

Mme GAY Nicole, Adjointe : M. Képénékian ayant dit ce qu'il y avait à dire sur Neyret et la transplantation des accessoires et costumes de l'opéra de Vénissieux rue Neyret, donc je n'interviendrai pas.

Simplement peut-être dire quand même...

(Rires.)

... sur l'église du Bon Pasteur qui appartient effectivement à la Ville de Lyon puisque c'est une église construite avant 1906, donc c'est quelque chose qui nous appartient mais elle n'est pas désacralisée. Donc cette église appartient toujours à l'évêché aujourd'hui, je dirai simplement que nous prenons un certain nombre de dispositions, nous allons effectivement débarrasser un certain nombre de gravats, de choses qui sont au milieu de cette église. Nous allons le faire très prochainement.

La deuxième chose c'est que nous allons créer les conditions pour protéger les vitraux de Bédule -je ne me suis pas trompée parce que je n'arrive pas à retenir ce nom, je vous prie de m'excuser Monsieur le Maire- en tout cas, nous allons faire en sorte de les protéger pour créer les conditions d'un avenir prochain pour cette belle église du Bon Pasteur.

M. LE MAIRE : Simplement quelques éléments de réponse. On voit bien que tout ne se fait pas évidemment en une seule fois et sur le 1^{er} arrondissement nous avons pensé que l'urgence était de travailler sur le bas des pentes. Il y a un certain nombre d'autres choses à faire, évidemment c'est plus facile de dire qu'on va faire et Burdeau, et le Bon Pasteur, voire la statue du vaillant défenseur de Lyon, et de le dire de manière verbale plutôt que de l'inscrire dans un certain nombre de budgets.

Alors on fait chaque chose en son temps et puis effectivement, on progressera mais ce sont des questions qui sont pendantes, sachant que sur Burdeau ce n'est pas facile, parce qu'il faut s'entendre sur les cônes de vision qui doivent exister dans la ZPPAUP. Donc lorsque l'on regarde les projets, il va falloir en discuter avec beaucoup de concertation avec l'architecte des Bâtiments de France.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)